

L'Adosphère, une Maison des adolescents portée par le département

février 2010

Imprimer la page

Index

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)
- [Moyens](#)

Type d'action

- Développement social
- Lien social
- Inclusion
- Protection de l'enfance
- Partenariat / transversalité
- Santé

Département

Côte-d'Or (21)

Porteur(s) de l'action

Etat - Conseil général de Côte d'Or - ex ARH

Objectif(s) et bref descriptif

Afin d'apporter une réponse aux difficultés des jeunes fragilisés, les maisons des adolescents (MDA) sont des lieux d'accueil gratuits ouverts sur la ville. Des équipes pluridisciplinaires y écoutent, informent et accompagnent les jeunes dans la résolution de leurs difficultés. Situées au c'ur d'un réseau de partenaires, ces nouvelles structures constituent également un soutien pour les familles ainsi que pour les professionnels. Ces derniers trouvent à la MDA de Côte d'Or, nommée « l'adosphère », un lieu de partage d'expériences, de transversalité, de coordination et de formation.

Origine(s)

En 2002 le rapport remis par Claire BRISSET en qualité de défenseure des enfants, prône la création d'une Maison des Adolescents dans chaque département afin d'informer, conseiller, accompagner les adolescents, leurs familles et les acteurs en contact avec les jeunes. En 2004, dans le cadre de la Conférence de la famille, le Président de la République fait de cette préconisation une « haute priorité nationale ».

En 2005, les ministères de la Santé et celui en charge de la famille lancent un appel à projet assorti d'un cahier des charges exigeant la mise en place d'un réseau favorisant des coopérations et des articulations entre les professionnels de la santé (institutionnels et libéraux), l'Education Nationale, l'Action Sociale - avec notamment les Points d'accueil écoute jeunes -, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les collectivités locales. Il est prévu que les maisons des adolescents s'adressent en priorité à des adolescents en proie à des difficultés faisant que leurs familles, les professionnels et les institutions atteignent, isolément, les limites de leurs compétences.

Parallèlement en Côte d'Or, devant la complexité croissante de la prise en charge de certains adolescents, la fréquence des sollicitations tant au niveau des parents disant « ne plus y arriver », que d'adolescents eux-mêmes, le Département et l'Etat conviennent en 2004, d'engager une étude qui permettrait d'apprécier l'opportunité de la création d'une maison des adolescents en Côte-d'Or. Un comité de pilotage est constitué, composé des partenaires publics et associatifs, intervenant dans les champs médicaux, sociaux, éducatifs, pédagogiques et culturels. Une étude est confiée à un

cabinet spécialisé. A partir des constats effectués ainsi que de la réflexion des membres du comité de pilotage réuni régulièrement en 2005, il apparaît utile de créer une maison des adolescents dans le département, le besoin ayant été mis en évidence non seulement sur l'agglomération dijonnaise, mais aussi sur l'ensemble du secteur rural. Une convention liant l'Etat, le Département et l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH) est signée en 2007 et fonde la MDA rattachée au Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) de la Chartreuse. La nouvelle structure ouvre en mai 2008.

Description détaillée

La Maison des Adolescents de Côte-d'Or accueille les jeunes de 12 à 25 ans résidant sur le Département. Elles'inscrit dans une politique de prévention. Au-delà de l'accueil sa mission est d'être à l'écoute et de prendre soin des adolescents en difficulté réelle ou ressentie, en privilégiant une porte d'entrée éducative, médicale, sociale, culturelle et juridique. Structure ouverte, les adolescents peuvent s'y rendre librement, en toute confidentialité et gratuitement sans qu'une autorisation préalable des parents soit nécessaire. A l'équipe de permanent - composée d'une secrétaire, d'un médecin coordonnateur et d'un directeur - s'adjoint les professionnels de l'écoute du Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) du département. Plusieurs conventions de partenariats avec différents organismes permet par ailleurs de réunir des compétences propres à la prise en charge spécifique de l'adolescent, tant au niveau de l'accueil, de l'information généraliste que du suivi socio-éducatif, psychologique et médical. L'adosphère propose en effet différentes permanences dans ses locaux:

- Des juristes,
- Des professionnels d'AREA (Accueil, Recherche psychanalytique, Ecoute des Adolescents et jeunes adultes),
- Des Conseillers d'Orientations Psychologues (COP),
- Des dermatologues,
- L'Ecole des Parents et des Educateurs de Côte d'Or,
- Une conseillère conjugale et familiale,
- Le pédopsychiatre du CHU de DIJON.

Pour les professionnels, l'Adosphère propose par ailleurs des rencontres hebdomadaires. Il s'agit de partager une réflexion commune autour de situations et de fait, de dynamiser les réseaux autour des adolescents notamment par l'alliance du médical, de l'éducatif, du social et du juridique. Ce travail permet de mieux appréhender la pertinence des orientations vers les structures ou les professionnels adaptés.

Pour les parents - qui peuvent être accueillis seuls ou accompagnés par leur enfant - l'adosphère propose un café-parents pour échanger autour des problématiques de l'adolescence.

Bilan

500 jeunes accompagnés en 2009

Partenaire(s)

PJJ

ACODEGE

SEDAP

Ecole des parents et des éducateurs de Côte d'OR

CHU Dijon

Education Nationale

AREA

Ecoute Aide et Conseils

Ordre des avocats

Centre de planification familiale

Fil santé jeune

Fondation Hôpitaux de Paris / Hôpitaux de France

Moyens

Humains

- 2.5 ETP permanents

- Equipe mise à disposition 2.75 ETP

Contact

JUNG Françoise

Directrice

L'Adosphère21

Adresse : 19 rue Bannelier
21000
DIJON

Tél. : 03 80 44 10 10

Courriel : adosphere@maisondesadolescents21.fr

Site web : <http://www.maisondesadolescents21.fr/>